

Département des Yvelines
Arrondissement de MANTES LA JOLIE
COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 15 N° 190/2025
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14
Date de convocation : 03/07/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Stephen BOUNDA, Stéphane BLAIRON, Isabelle HORSTMANN, Alain FERRAND, Thierry LENNE, Florence LION, Jean-René TANCREDE, Kip VERGER.

Etaient absents excusés et représentés :

- Gaëlle BELFORT, pouvoir donné à Isabelle HORSTMANN
- Angélique BURIDAN, pouvoir donné à Thierry LENNE
- Éric DEHAYNIN, pouvoir donné à Florence LION
- Guy LEBAS, pouvoir à Jean-René TANCREDE
- Brigitte LAUVAUX, pouvoir donné à Kip VERGER

Etaient absents non excusés non représentés : Loïc DE LA RIVIERE

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Kip VERGER se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

ADMINISTRATIF

DECISION DE LA COMMUNE SUR L'INSTALLATION DE L'ALSH

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu par mail le courrier de Monsieur TETART reçu le 4 juillet en Mairie, avec la synthèse du conseil municipal. Elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se positionner sur ce dossier.

Alain Ferrand signale qu'il avait demandé que des conseillers puissent être présents lors de la visite de l'équipe CCPH. Madame le Maire répond qu'elle n'était pas là et que les gens de la CCPH sont passés à leur convenance.

Kip VERGER est étonnée que Madame le Maire prétende que la mairie n'était pas informée de leur visite. Elle et Alain FERRAND trouvent cela dommage car ils auraient voulu poser des questions directement aux personnes en visite sur le terrain. Ils disent que le courrier donne les raisons de la non-possibilité d'utiliser l'ancienne école mais qu'ils ont l'impression que la proposition de Monsieur TETART ne laisse aucun choix, c'est comme ça où il ira le faire ailleurs, aucun choix surtout par rapport au prix de 80€/m2.

Kip VERGER dit que le centre de loisirs est un vrai besoin pour les habitants et les enfants de Condé, mais elle trouve que le terrain est sous-évalué.

Madame le Maire dit qu'il y a eu une étude en 2015. Stéphane BLAIRON dit que ce projet doit être fait. Le groupe d'opposition a fait une proposition pour utiliser un bâtiment existant, l'ancienne école, dans un souci de durabilité mais malheureusement il s'avère que ce n'est pas possible avec les éléments de réponse, dont acte. Il dit qu'il aurait été mieux d'avoir une estimation de France-Domaine, même si ce n'est pas obligatoire vu la taille de la commune.

Il précise que les conseillers du groupe d'opposition sont conscients qu'il y a un

Accusé de réception en préfecture
0782247800450-20250226-08-2026-DE
Date de réception en préfecture : 27/02/2026

Madame le Maire dit que le projet va coûter au moins un million voire plus et qu'il servira aux enfants qui seront dans une structure de qualité. Stéphane BLAIRON dit que le débat n'est pas là, que dans ce projet il a eu le sentiment que c'est à prendre ou à laisser, sans la possibilité de discuter sur les contreparties. Madame le Maire dit que c'était le cas. Elle informe que sur les 3 ans qui viennent, il y aura 3 centres de loisirs qui vont être faits sur d'autres communes et qu'il n'était pas possible de faire de différence.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et voté à 10 voix pour, 1 voix contre de M. TANCREDE, 3 abstentions de M. BLAIRON, Mmes LAUVAUX et VERGER

ACCEPTE la vente du terrain des Hirondelles au profit de la CCPH pour la construction du nouvel ALSH.

Transmis en Sous-préfecture

Le

Affichée le

Fait à CONDE SUR VESGRE, le 08/08/2025

Extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Josette JEAN

La Secrétaire de Séance,
Kip VERGER

